

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu l'article 32 du décret organique du 17 mars 1808;

Vu les ordonnances royales des 14 novembre 1844, 9 septembre 1845 et 1^{er} novembre 1846;

Vu les décrets des 9 décembre 1850, 7 avril et 27 décembre 1866,

Arrête :

Monsieur Cartaisnac, Membre de la Société d'histoire naturelle de Toulouse,
est nommé Officier d'Académie.

Fait à Paris, le 27 Avril 1878.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

C. A. ...